

Date d'affichage : 12/03/2019

<p style="text-align: center;">COMMISSION COUPES SENIORS REUNION TELEPHONIQUE DU 11/03/2019</p>
--

Présents : MM. JP VIVIEZ, JM HENON, Fk PORET

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 03/03/2019

Coupe Cardon Frères

56527.1 VERTON/EPERLECQUES B. Forfait d'Eperlecques (mail du club en date du 28/02/19). Homologué : VERTON 3 – EPERLECQUES B 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Eperlecques.

Coupe Bay Voyages

56539.1 LOTTINGHEM/WIMILLE C. Réclamation d'après match de Lottinghem sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Wimille C, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé avec l'une des équipes supérieures du club lors de la dernière rencontre officielle, celle-ci ne jouant pas ce jour. Confirmée, appuyée, recevable. Après vérification de la FMI du 25/11/18 en SD1C Camiers/Wimille et de la FMI du 24/02/19 en SD4F Wimille B/Surques, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : LOTTINGHEM 0 – WIMILLE C 2. Droits non remboursés à Lottinghem.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : JM HENON

Le Secrétaire : F. PORET